

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 16 novembre 2015

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 6 novembre 2015 s'est réuni le 16 novembre 2015 à 18h30 Pavillon du Lac à Nérès les Bains, présidé par Claude Riboulet.

BIZENEUILLE	Sylvie DUONG Séverine NATTE
LA CELLE	Elise BOULON, excusée a donné pouvoir à Claude ROBLOT Claude ROBLOT
CHAMBLET	Alain CHANIER Michèle DUFFAULT Arnaud LAMY
COLOMBIER	Jocelyne BIZEBARRE Christian FELBACQ
COMMENTRY	Claude RIBOULET Marie-Christine BAURES Fernand SPACCAFERRI, absent Florence FERRANDON-DERET, excusée a donné pouvoir à Marie-Christine BAURES Sylvain BOURDIER
DENEUILLE LES MINES	Francisco SOARES Didier QUICHON, excusé a donné pouvoir à Francisco SOARES
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Monique COURTOIS Bruno BOVE
HYDS	Christiane MARTIN Guy AMARY
MALICORNE	Serge BADUEL Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Alain CHAPY Anne CHAUSSE Fabrice LEHMANN, excusé Patrice DAFFY
SAINT ANGEL	Olivier LABOUESSE Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD Gérard JARDOUX

Anne CHAUSSE est nommée secrétaire de séance.

**1) ADMINISTRATION GENERALE – PROJET DE SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE
L'ALLIER (SDCI) :**

Présentation des simulations fiscales élaborées par les services de la Communauté de Communes sur un échantillon de contribuables dans le cadre de la fusion.

Lionel Brocard fait remarquer que les augmentations d'impôts qu'entraînerait la fusion représentent effectivement des petites sommes, mais en face il n'y aura pas de services en plus. C'est le simple fait de fusionner qui fera augmenter les impôts.

Claude Riboulet répond que la fusion permettra de faire augmenter le CIF (coefficient d'intégration fiscale), ce qui entraînerait moins de perte de DGF et une répartition du FPIC différente. C'est une moindre pénalisation.

Sylvain Bourdier fait remarquer que les Commentryens payent déjà beaucoup d'impôts, ils seront encore plus pénalisés.

Déclaration de Claude Riboulet :

D'un point de vue historique, la première idée des deux fondateurs des deux Communautés de Communes était de créer une seule Communauté de Communes. C'est le cabinet dirigé par M. Gouttebel, dans le cadre d'une étude, qui avait conseillé de faire deux Communautés de Communes dans un premier temps, avec des statuts similaires et convergents.

Le territoire est cohérent, il y a une notion de bassin de vie, si on élargit c'est Montluçon, puis Clermont-Ferrand. Les deux échangeurs à Bizeneuille et Montmarault sont sur les deux Com'Com'. Il y a une histoire commune sur l'ancien bassin minier. C'est un territoire où il y a un dynamisme réel, avec des investissements importants en cours ou prévus. Le nord de notre Com'Com' a des liens avec Cosne d'Allier et Villefranche, Malicorne avec Montvicq et Bézenet : il y a des polycentrismes. La fusion était prévue. Le schéma du Préfet avait l'ambition de réduire le nombre d'EPCI. De plus, l'étude sur la fusion qu'a menée Damien Christiany a montré que les deux Com'Com' n'ont pas de compétences lourdes qui diffèrent. La fiscalité est plutôt proche, plus proche qu'avec la Communauté d'agglomération de Montluçon. La fusion fera diminuer mécaniquement la contribution au FPIC et fera augmenter le CIF qui est actuellement le plus faible du département. Cette fusion donnera une double maîtrise de la gouvernance, le rural restant très largement majoritaire. Il y aura une gouvernance territorialisée : les agents travailleront sur leur territoire, afin qu'ils ne soient pas isolés de leur fonction. Toute évolution de compétence (transfert ou prise) fera l'objet d'une étude financière sur l'impact pour la Communauté de Communes et pour les communes. Les élus de la Communauté de Communes de Montmarault ont votés sur la fusion avec la CC de Commentry / Néris les Bains : 35 voix pour sur 46 délégués.

Faut-il rester seul ? Faut-il rejoindre une grande agglomération ?

Il faut se structurer pour se préparer à rejoindre la grande agglomération dans les meilleures conditions pour notre territoire. Les autres EPCI qui nous entourent ne resteront pas seuls. En s'isolant, c'est risqué d'être pris entre deux feux. Quel poids on aura dans l'agglomération ? Quel est le risque à fusionner ?

Claude Riboulet a proposé à Bruno Rojouan, Président de la Com'Com' de Montmarault de mettre à jour et de relancer le projet territorial qui avait été réalisé lors de la création des deux

Com'Com', sans attendre la fusion administrative. Il s'agit de réaliser une feuille de route dès 2016. Si ce travail est fait maintenant, cela sera encore avec deux représentants par commune au minimum.

Jean-Pierre Bougerolle ajoute que ce travail permettrait de voir quelles compétences on peut prendre et quelle architecture on peut envisager. Il faudra être excessivement vigilant sur le choix du bureau d'étude.

Sylvain Bourdier fait remarquer que certains élus de Montmarault sont favorable à la fusion avec la CC de Commentry / Nérès les Bains pour ne pas aller à l'agglomération de Montluçon.

Jean-Pierre Bougerolle ajoute qu'une adhésion par défaut, c'est terrible.

Pour Claude Riboulet, le plus séduisant pour aller à l'agglomération de Montluçon c'est le transport, notamment pour la commune de Nérès-les-Bains pour qui la liaison Nérès-les-Bains / Montluçon n'existe plus.

Jean-Pierre Bougerolle est surpris par la proposition du Préfet : au moment de la création du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, il avait trouvé ce territoire pertinent pour une grande agglomération. Le sens de l'histoire c'est probablement quatre grandes agglomérations dans l'Allier. Il regrette que le pôle ADS (application du droit des sols) ne soit pas porté par le Pays.

Bruno Bove souhaiterait que les projets de territoires soient étudiés en se posant les questions : à combien de personnes ils vont profiter ? et quelle enveloppe sera attribuée au projet ? Il faudrait que ce soit très opérationnel.

Déclaration de Sylvain Bourdier :

" Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires, chers (es) collègues, il nous ait demandé de nous prononcer sur le projet de fusion de la communauté de communes de Commentry / Nérès les Bains et de la région de Montmarault. La fusion proposée des deux communautés de communes aura pour conséquence d'éloigner un peu plus encore les centres de décision des citoyens. De la même manière, la fusion des régions contribuera à accentuer une abstention que nous constatons grandissante d'élection en election. A contrario, l'élection municipale, de par sa proximité avec nos concitoyens, conserve un bon niveau de participation. Conserver une proximité entre les citoyens et leurs élus doit être une préoccupation qui garantira un haut niveau de démocratie. Alors que les citoyens sont tenus à l'écart de tout débat concernant la fusion des communautés de communes, il nous ait demandé de nous prononcer quand bien même nous n'avons reçu aucun mandat des électeurs pour le faire. L'acceptation de la fusion des communautés de communes aura pour conséquence l'éviction de près de la moitié des élus communautaires. Ces collègues ont été élus démocratiquement par les citoyens selon la règle défini par le Code électoral qui précise dans son article L.273-3 : "les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci dans les conditions prévu à l'article L.227". Pour toutes ces raisons, je ne me sens pas autorisé à me prononcer en faveur de la fusion des communautés de communes et je voterai contre. Je vous remercie de votre attention."

Claude Riboulet ne comprend pas pourquoi il y aurait une perte de proximité. Les délégués communautaires sont des conseillers municipaux. Il n'y a pas de liste autonome. Il y a deux modes de désignations différents, seuls les scrutins de liste sont fléchés.

Lionel Brocard re-précise son avis : les élus de la commune de Verneix ne voient pas l'intérêt de fusionner, de plus, de multiples plans de restructuration sont en cours dans les collectivités, quelles économies vont-ils générer ?

Il félicite néanmoins les services de la Communauté de Communes pour le travail effectué dans le cadre de cette étude.

Le Président demande de passer au vote.

Sylvain Bourdier demande le vote à bulletin secret.

Le Président demande qui est pour le vote à bulletin secret : 1 vote POUR.

Le Président rappelle que conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Il est donc procédé au vote à main levée.

Le projet de schéma de Monsieur le Préfet propose la fusion des Communautés de Communes de Commenry / Nérès les Bains et de la Région de Montmarault.

Il est demandé d'émettre un avis sur ce schéma.

Le résultat est le suivant :

Avis favorable : 25 voix

Avis défavorable : 1 voix

Abstentions : 3 voix

*

*

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.